

PAR COURRIEL

Le 4 mai 2016

**Objet : Demande d'accès n° 2004 53724- Réponse**

---

Monsieur,

Nous avons bien reçu, le 12 avril dernier, votre demande concernant le lot 5 118 793 du cadastre du Québec à Rivière-Beaudette.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection, 4 septembre 2014 (7 pages);
2. Rapport d'inspection, 29 mai 2014 (2 pages);
3. Rapport d'inspection, 2 mai 2014 (8 pages);
4. Rapport d'inspection, 7 mars 2014 (6 pages);
5. Avis de non-conformité, 10 février 2014 (2 pages);
6. Rapport d'inspection, 6 décembre 2013 (12 pages);

De plus, il y a une demande de certificat d'autorisation en cours d'analyse.

Toutefois, un document (interrogation d'une fiche de contribuables), dont la date est le 10 octobre 2014, relève de la municipalité de Rivière-Beaudette. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous référons au responsable de l'application de cette loi au sein de cette municipalité :

**RIVIÈRE-BEAUDETTE**

Céline Chayer

Directrice générale

663, ch. de la Frontière

Rivière-Beaudette (QC) J0P 1R0

Tél. : 450 269-2931

Télééc. : 450 269-2815

[munrivbeaudette@qc.aira.com](mailto:munrivbeaudette@qc.aira.com)

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

p. j. (5)

Original signé par  
Isabelle Lavoie  
Répondante régionale

1 Identification

Date de l'inspection : 2014-09-04	Heure d'arrivée : 11 h 15	Heure de départ : 11 h 35
Inspecteur : Véronique Beauchemin	Accompagné de : Patrice Bourque	

N° intervention : 300890211	Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement
N° gestion documentaire : 7470-16-01-0917500	N° du rapport d'inspection : 401175760
N° demande : 200382832	Type de demande : Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : Rivière-Beaudette - Plainte concernant le dépôt de déchets et remblai en marais-marécage, Ch Sainte-Claire	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Les Pavages Théorêt inc.	
Nom usuel du lieu : Les Pavages Théorêt inc.	
N° du lieu : X2146202	Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
Localisation du lieu inspecté : Cadastre du Québec : 5118793	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,224819444400:-74,330397222200	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Les Pavages Théorêt inc.		1070, rue Principale Saint-Zotique (Québec) J0P 1Z0	Y2008983

Conditions météo
Ensoleillé, 24C

Personnes rencontrées  SO

Plainte  SO

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 10	Nombre de photos annexées au rapport : 6
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Véronique Beauchemin avec un appareil photo de type Sony Cyber-shot DSC-TF1. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\beave01\7470-16-01-0917500\2014-09-04	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Grilles d'inspection annexées  SO

Autres pièces annexées au rapport  SO

Échantillons  SO

## 2 Mise en contexte (facultatif) SO

- Une plainte a été signalée au lot 5 118 793 concernant un remblai en milieu humide. Une inspection a été faite le 6 décembre 2013. Un avis de non-conformité a envoyé au propriétaire le 10 février 2014, demandant de cesser les activités tant qu'il n'y aura pas de CA de délivrer, et de fournir un plan de mesures correctives.
- Le propriétaire, M. Michel Théorêt, demande l'aide de l'inspectrice du CCEQ au dossier (Suzanne Fiset) pour délimiter le marais, car il doit continuer le remblai, compte tenu des engagements qu'il a, et ce, malgré le fait qu'il n'a pas encore de CA. Madame Fiset se rend sur les lieux le 3 mars 2014 pour positionner les piquets et ainsi délimiter et protéger le milieu humide du remblai.
- Une autre plainte est signalée concernant le même lieu, pour la présence de matières résiduelles. Madame Fiset se rend sur les lieux le 2 mai 2014, et ne constate aucun manquement lors de son inspection.
- Une autre visite a eu lieu du ministère de l'environnement pour mieux identifier le milieu humide, car les inspections passées ont fait durant l'hiver. Suzanne Fiset et Marianne White, biologiste de la DREA, se rendre sur les lieux le 29 mai 2014 pour confirmer ou non la présence d'un milieu humide sur le site. Un marais marécage est alors confirmé.
- Le 14 août 2014, madame White reçoit de M. Théorêt un rapport de caractérisation du site visé par la plainte. Madame White indique par courriel à M. Théorêt qu'il doit faire une demande de CA en bonne et dû forme.
- La présente inspection vise de s'assurer qu'il n'a pas eu d'autre remblai puisque le propriétaire n'a pas encore en sa possession un certificat d'autorisation lui permettant de remblayer un milieu humide.

## 3 Description de l'inspection

J'arrive sur les lieux de l'inspection le 4 septembre 2014 à 11h15 accompagné de Patrice Bourque, mon chef d'équipe. M. Bourque conduit le véhicule et il se stationne dans un chemin de terre à côté du site visé par l'inspection.

Je me dirige du côté Sud du site visé par l'inspection. Je garde mon GPS allumé pour pouvoir tracer le contour du remblai au GPS, pour ainsi comparer avec les inspections passées s'il y a eu du nouveau remblai. Je regarde le milieu qui n'a pas été remblayé, et je constate qu'il s'agit d'un marais; beaucoup d'herbacées, dont des quenouilles, de la phragmite, des prêles fluviales, des impatientes du cap, du bident, et quelques saules arbustifs.

Je délimite le remblai avec mon GPS, et je constate qu'il a une pente; le milieu humide est beaucoup plus bas par rapport au remblai. Le site du remblai est presque dénudé de végétation. Je prends quelques photos du site, et je quitte les lieux à 11h35.

## 4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

## 5 Conclusion

Les travaux sont arrêtés en attendant d'avoir les autorisations requises. Il n'y a pas eu de nouveau remblai de constater.

## Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

## 6 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention, et de créer une intervention de suivi de conformité lorsque le certificat d'autorisation aura été délivré.

Rédigé par : Véronique Beauchemin

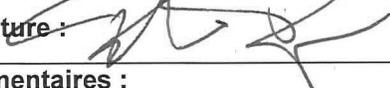
Signature : 

Date de signature : 12 septembre 2014

## 7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Patrice Bourque

Fonction : Chef d'équipe

Signature : 

Date : 2014-09-25

Commentaires :

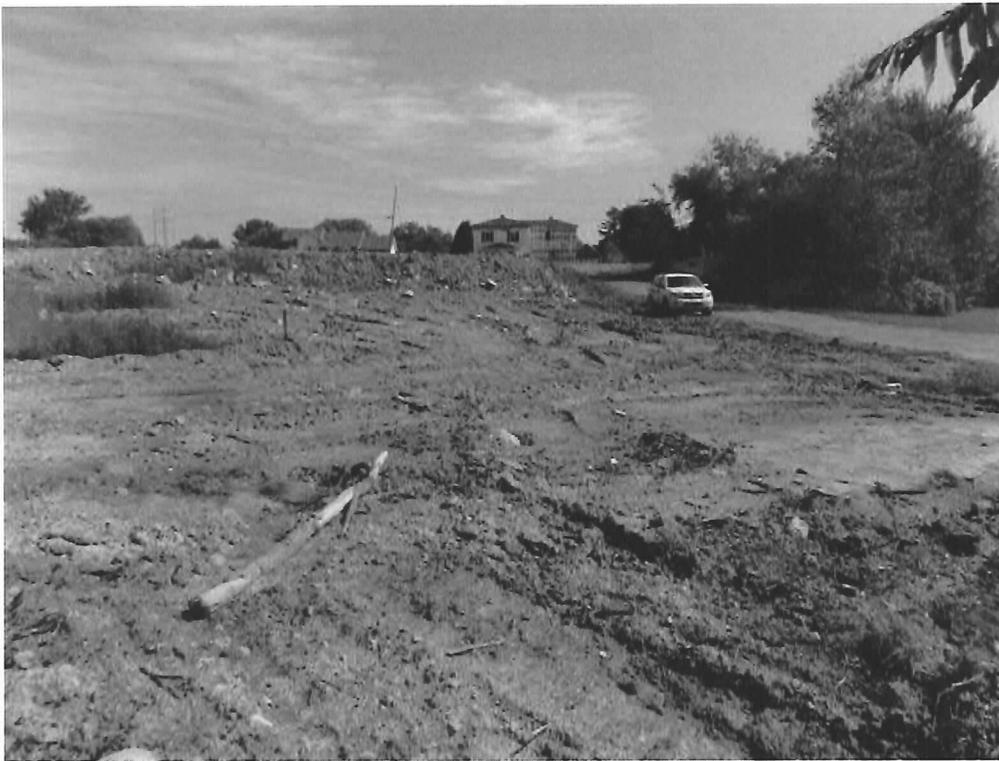


ScreenShot006.jpg

Détails du site visé par l'inspection; zone de remblai par rapport au milieu humide

Inspection du 4 septembre 2014 chez M. Théorêt à Rivière-Baudette

© Gouvernement du Québec, 2014



*DSC01781 (Small).JPG*

Remblai du site. Photo prise en direction Est.



*DSC01785 (Small).JPG*

Remblai du site. Photo prise en direction Ouest.



*DSC01787 (Small).JPG*

Remblai du site. Photo prise en direction Nord.



*DSC01783 (Small).JPG*

Quelques végétaux de milieu humide (marais); quenouille, impatiente du Cap.



*DSC01784 (Small).JPG*

Marais, milieu humide composé principalement d'herbacées



DSC01788 (Small).JPG

Remblai (flèche rouge) en milieu humide (flèche bleu)

Inspection du 4 septembre 2014 chez M. Théorêt Rivière-Baudette

Ensemble des photos prises lors de l'inspection du 4 septembre 2014



*DSC01780 (Small).JPG*



*DSC01781 (Small).JPG*



*DSC01782 (Small).JPG*



*DSC01783 (Small).JPG*



*DSC01784 (Small).JPG*



*DSC01785 (Small).JPG*



*DSC01786 (Small).JPG*



*DSC01787 (Small).JPG*



*DSC01788 (Small).JPG*



*DSC01789 (Small).JPG*

**1 Identification**

Date de l'inspection : 2014-05-29	Heure d'arrivée : 13h00	Heure de départ : 13h27
Inspecteur : Suzanne Fisette		Accompagnée de : Marianne White

N° intervention : 300883676	Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement
N° gestion documentaire : 7470-16-01-0917500	N° du rapport d'inspection : 401138325
N° demande : 200382832	Type de demande : Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : Accompagner l'analyste au dossier.	

<b>Lieu inspecté</b>	
Nom du lieu : Les Pavages Théorêt inc.	
Nom usuel du lieu : Les Pavages Théorêt inc.	
N° du lieu : X2146202	Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
Localisation du lieu inspecté : Cadastre du Québec : 5 118 793	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,224819444400;-74,330397222200	

<b>Intervenant du lieu</b>			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Les Pavages Théorêt inc.	Propriétaire	1070, rue Principale Saint-Zotique (Québec) J0P 1Z0	Y2008983

<b>Conditions météo</b>
Soleil, 20°C

<b>Personnes rencontrées</b> <input type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Michel Théorêt	Propriétaire	art. 53-54

<b>Mode d'identification</b>			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : M. Théorêt			

<b>Plainte</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
----------------	--

<b>Photos numériques</b>	
Nombre de photos prises sur le terrain : 0	Nombre de photos annexées au rapport : 0
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Suzanne Fisette avec un appareil photo de type Canon Powershot A1100 IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

<b>Grilles d'inspection annexées</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------------------	--

<b>Autres pièces annexées au rapport</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--	--

<b>Échantillons</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
---------------------	--

## 2 Mise en contexte (facultatif)

 SO

- Une plainte a été reçue concernant du remblai de déchets en marais-marécage et une inspection est réalisée en mars 2014. Un avis de non-conformité est envoyé suite à cette inspection.
- Le propriétaire a ensuite demandé notre aide afin de délimiter le marais-marécage, car il a pris des engagements et il doit remblayer rapidement, en attendant son certificat d'autorisation. Je suis donc retourné sur les lieux en sa compagnie pour mettre des poteaux à l'extérieur du marais-marécage. Ce fut difficile à faire, car le remblai cache le réel état du sol.
- Une autre plainte est reçue, en avril 2014, concernant du remblai de déchets. Une inspection est effectuée et aucun manquement n'est constaté.

## 3 Description de l'inspection

J'arrive sur les lieux de l'inspection et je rejoins Marianne White, analyste au dossier, et Michel Théorêt, déjà arrivés.

On fait le tour du lot, et Mme White prends des carottes de sol et identifie la végétation, pour confirmer qu'il s'agit d'un marais-marécage. Il y a beaucoup de prêles fluviatiles.

M. Théorêt nous explique ce qu'il veut faire avec ce lot : construction d'un HLM et installation d'un jardin communautaire.

Il nous invite à venir voir son autre lot, sur le chemin Houle (voir rapport au dossier 7470-16-01-0918800).

Je quitte les lieux à 13h27.

## 4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

 SO

J'ai vérifié le type écologique du lieu, et selon le type de peuplements écoforestiers, voici le type écologique là où le remblai a eu lieu :

FR A5S 50 FO18 : le code de perturbation est **riche**, la classe de pente est **nulle (0 à 3%)**, le dépôt de surface est **marin, (faciès d'eau peu profonde)**; le drainage est **mauvais**, le type écologique est : **ormaie à frêne noir sur dépôt organique ou minéral, de mince à épais, de drainage hydrique, minérotrophe**.

J'ai vérifié si une espèce à risque a été répertoriée à proximité, et il n'y en a pas.

J'ai vérifié si le milieu est consigné sur les cartes de milieux humides. Il l'est.

## 5 Conclusion

Je n'ai constaté aucun manquement à la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* lors de mon inspection.

## Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés



SO

## 6 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention et créer une intervention de suivi.

Rédigé par : Suzanne Fisette

Date de rédaction : 30 mai 2014

Signature :

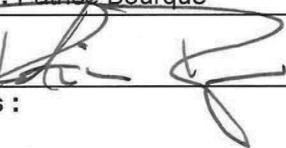


## 7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Patrice Bourque

Fonction : Chef d'équipe

Signature :



Date : 2014-06-16

Commentaires :

**1 Identification**

Date de l'inspection : 2014-05-02	Heure d'arrivée : 10h38	Heure de départ : 11h37
Inspecteur : Suzanne Fisette	Accompagnée de : -	

N° intervention : 300879995	Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement
N° gestion documentaire : 7470-16-01-0917500	N° du rapport d'inspection : 401133540
N° demande : 200382832	Type de demande : Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : Vérifier le bien-fondé d'une plainte concernant le dépôt de déchets et remblai en marais-marécage	

<b>Lieu inspecté</b>	
Nom du lieu : Les Pavages Théorêt inc.	
Nom usuel du lieu : Les Pavages Théorêt inc.	
N° du lieu : X2146202	Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
Localisation du lieu inspecté : Cadastre du Québec : 5 118 793	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,224819444400;-74,330397222200	

<b>Intervenant du lieu</b>			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Les Pavages Théorêt inc.		1070, rue Principale Saint-Zotique (Québec) J0P 1Z0	Y2008983

<b>Conditions météo</b>
11 °C, soleil et nuages

<b>Personnes rencontrées</b>	<input type="checkbox"/> SO	
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Stéphanie Sigouin	Inspectrice municipale	

<b>Mode d'identification</b>
But expliqué : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification : <input checked="" type="checkbox"/> verbale <input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : Mme Sigouin

<b>Plainte</b>	<input type="checkbox"/> SO
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	

<b>Photos numériques</b>	
Nombre de photos prises sur le terrain : 15	Nombre de photos annexées au rapport : 15
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Suzanne Fisette avec un appareil photo de type Canon Powershot A1100 IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\fissu02\7470-16-01-0917500\2014-05-02	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

<b>Grilles d'inspection annexées</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------------------	--

<b>Autres pièces annexées au rapport</b>	<input type="checkbox"/> SO
--	-----------------------------

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Carte de l'inspection et des peuplements écoforestiers
<input type="checkbox"/> Autre		

<b>Échantillons</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
---------------------	--

## 2 Mise en contexte (facultatif)

 SO

- Une plainte a été reçue concernant du remblai de déchets en marais-marécage et une inspection est réalisée en mars 2014. Un avis de non-conformité est envoyé suite à cette inspection.
- Le propriétaire a ensuite demandé notre aide afin de délimiter le marais-marécage, car il a pris des engagements et il doit remblayer rapidement, en attendant son certificat d'autorisation. Je suis donc retourné sur les lieux en sa compagnie pour mettre des poteaux à l'extérieur du marais-marécage. Ce fut difficile à faire, car le remblai cache le réel état du sol.
- Une autre plainte est reçue, en avril 2014, concernant du remblai de déchets.

## 3 Description de l'inspection

J'arrive sur les lieux de l'inspection et je fais le tour du nouveau remblai (voir panoramas 1 et 7). Je remarque la présence de matières résiduelles dans l'ancien remblai (voir photos 2, 3, 4, 5, 6 et 8), mais pas dans le nouveau, à part des grosses roches (voir photos 9 et 10).

J'observe beaucoup de carouges, de colverts, de vigne, d'anoures (grenouille verte je crois), de têtards, de roseaux communs, et je constate la présence d'eau (voir panoramas 1 et 7). J'entends fréquemment des anoures et des pics flamboyants chanter. Le chant des anoures ressemble à celui de la grenouille des marais, ou de la grenouille léopard.

Stéphanie Sigouin arrive à ma rencontre. Elle a vu ma voiture, et s'est arrêtée pour voir ce que je fais. Je lui explique la raison de ma présence, et elle repart.

Je quitte les lieux à 11h37.

## 4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

 SO

J'ai parlé avec M. Théorêt. Je lui ai dit qu'avec la fonte, je trouve que les poteaux sont trop près du marais-marécage, donc, de ne pas ajouter de remblai, là où il n'en a pas encore mis cette année. Il me confirme qu'il n'en mettra plus du tout pour l'instant.

J'ai vérifié le type écologique du lieu, et selon le type de peuplements écoforestiers, voici le type écologique là où le remblai a eu lieu (voir annexe 1) :

FR A5S 50 FO18 : le code de perturbation est **friche**, la classe de pente est **nulle (0 à 3%)**, le dépôt de surface est **marin, (faciès d'eau peu profonde)**, le drainage est **mauvais**, le type écologique est : **ormie à frêne noir sur dépôt organique ou minéral, de mince à épais, de drainage hydrique, minérotrophe**.

J'ai vérifié si une espèce à risque a été répertoriée à proximité, et il n'y en a pas.

J'ai vérifié si le milieu est consigné sur les cartes de milieux humides. Il l'est.

## 5 Conclusion

Je n'ai constaté aucun manquement à la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* lors de mon inspection.

## Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés



SO

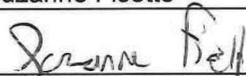
## 6 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention.

Rédigé par : Suzanne Fisette

Date de rédaction : 14 mai 2014

Signature :

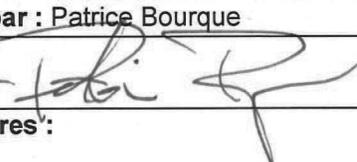


## 7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Patrice Bourque

Fonction : Chef d'équipe

Signature :



Date : 2014-05-21

Commentaires :



Panorama 1 (IMG\_3677, IMG\_3678 et IMG\_3679)



Photo 2 (IMG\_3680)



Photo 3 (IMG\_3681)



Photo 4 (IMG\_3682)



Photo 5 (IMG\_3683)



Photo 6 (IMG\_3684)



Panorama 7 (IMG\_3685, IMG\_3686, IMG\_3687 et IMG\_3688)



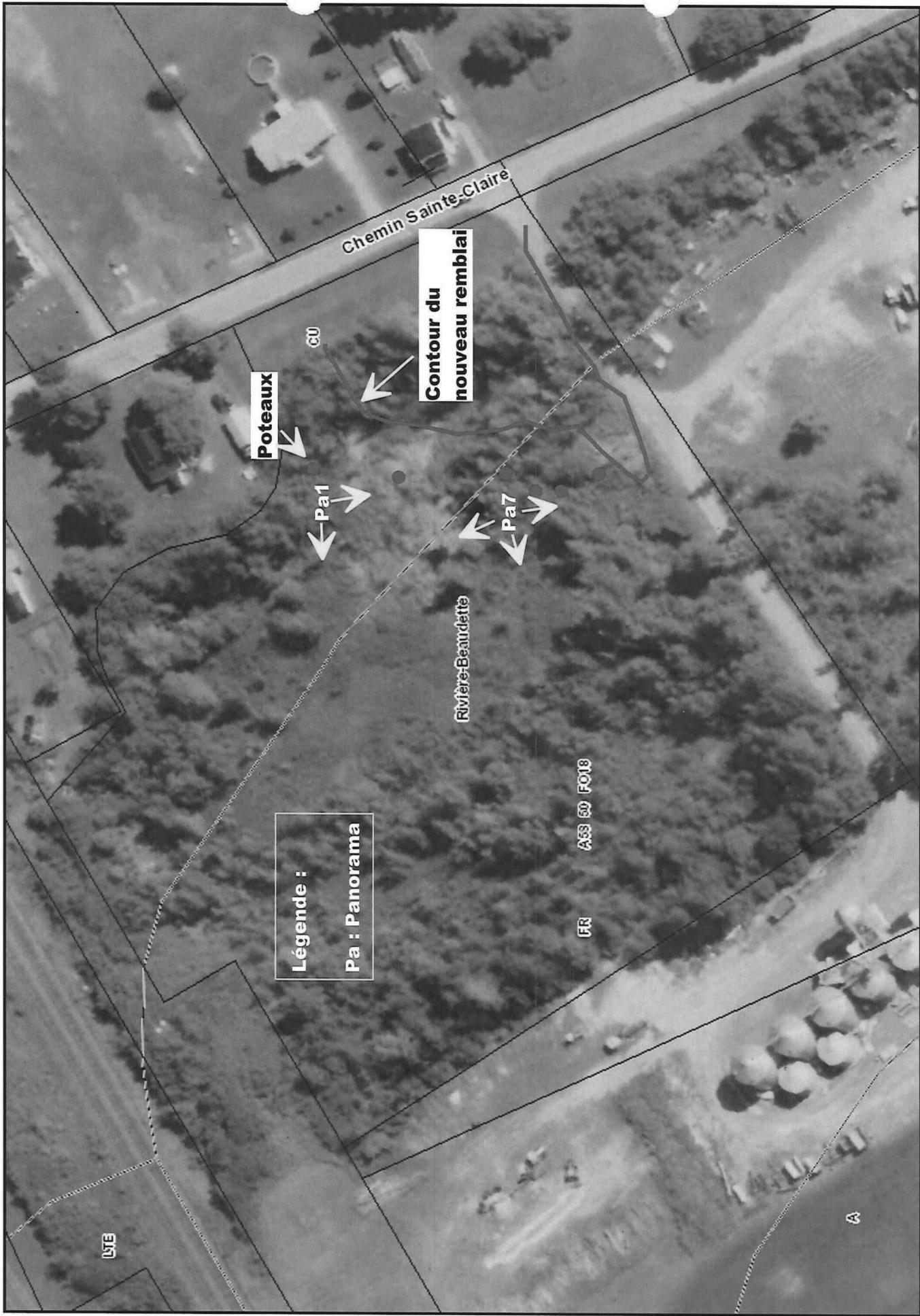
Photo 8 (IMG\_3689)



Photo 9 (IMG\_3690)



Photo 10 (IMG\_3691)



Échelle : 1 / 1 200

Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le ©  
Gouvernement du Québec.  
© Gouvernement du Québec, 2014

ANNEXE 1

**RAPPORT D'INSPECTION**  
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie  
Région : Montérégie

**1 Identification**

Date de l'inspection : 2014-03-07	Heure d'arrivée : 9h00	Heure de départ : 9h40
Inspecteur : Suzanne Fiset		Accompagnée de : -

N° intervention : 300863738	Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement
N° gestion documentaire : 7470-16-01-0917500	N° du rapport d'inspection : 401117228
N° demande : 200382832	Type de demande : Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : Délimiter le marais-marécage	

<b>Lieu inspecté</b>	
Nom du lieu : Les Pavages Théorêt inc.	
Nom usuel du lieu : Les Pavages Théorêt inc.	
N° du lieu : X2146202	Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
Localisation du lieu inspecté : Cadastre du Québec : 5 118 793	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,224819444400:-74,330397222200	

<b>Intervenant du lieu</b>			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Les Pavages Théorêt inc.		1070, rue Principale Saint-Zotique (Québec) J0P 1Z0	Y2008983

<b>Conditions météo</b>
- 15 °C, soleil

<b>Personnes rencontrées</b> <input type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Michel Théorêt	Propriétaire	
Son ami		

<b>Mode d'identification</b>			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à l'identification faite auprès de : Personnes rencontrées			

<b>Plainte</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
----------------	--

<b>Photos numériques</b>	
Nombre de photos prises sur le terrain : 10	Nombre de photos annexées au rapport : 10
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Suzanne Fiset avec un appareil photo de type Canon Powershot A1100 IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\fissu02\7470-16-01-0917500\2014-03-07	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

<b>Grilles d'inspection annexées</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------------------	--

<b>Autres pièces annexées au rapport</b>	<input type="checkbox"/> SO
--	-----------------------------

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Carte de l'inspection
<input type="checkbox"/> Autre		

<b>Échantillons</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
---------------------	--

**2 Mise en contexte (facultatif)**

SO

M. Théorêt a demandé notre aide afin de délimiter le marais-marécage sur son terrain. Il a pris des engagements et il doit faire du remblai rapidement. Il va donc continuer à ajouter du remblai à l'intérieur des piquets, malgré l'avis qu'il a reçu, jusqu'à obtenir son certificat d'autorisation, le cas échéant.

**3 Description de l'inspection**

J'arrive sur les lieux de l'inspection et je rencontre M. Théorêt, accompagné d'un ami.

Il me montre les endroits où il voudrait mettre les piquets qui délimiteront le marais-marécage. Je lui fais reculer la plupart des piquets, et je prends un point GPS et une photo de chacun (voir annexe 1 et photos). Il m'a dit qu'il restera éloigné des piquets, pour être certain de ne pas empiéter dans le marais-marécage.

Je lui explique :

- qu'il est tout de même responsable de la qualité des sols qui y seront acheminés; exempts de déchets et non contaminés.
- que notre intervention se limite à identifier ce que nous considérons comme marais-marécage, et ne constitue en rien une autorisation officielle.
- que ça ne l'exclut pas d'obtenir toute autre autorisation requise en vertu de d'autres réglementations si nécessaire.

Je quitte les lieux à 9h40.

**4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**

SO

**Attention** : Sur le panorama 3, le piquet qu'on aperçoit à gauche n'était pas à son emplacement définitif lors de cette photo. Je l'ai fait reculé de beaucoup. Voir la photo 6 pour le bon emplacement.

**5 Conclusion**

J'ai mis les piquets au meilleur de ma connaissance du terrain, et avec ce que la neige et le remblai me laissait voir.

**Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés**

SO

**6 Recommandations**

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention.

Rédigé par : Suzanne Fisette

Date de rédaction : 13 mars 2014

Signature :

**7 Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Patrice Bourque

Fonction : Chef d'équipe

Signature :

Date :

2014-04-23

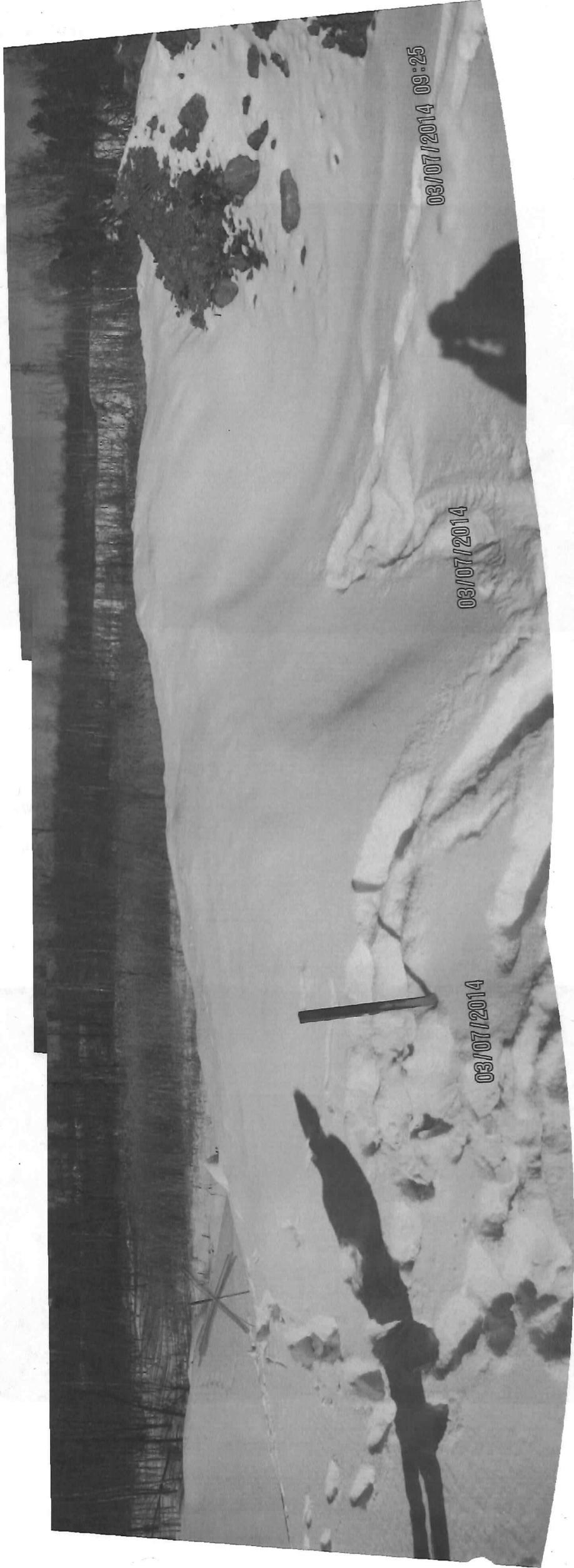
Commentaires :



Panorama 1 (IMG\_3536 et IMG\_3537)



Panorama 2 (IMG\_3538 et IMG\_3539)



Panorama 3 (IMG\_3540, IMG\_3541 et IMG\_3542)



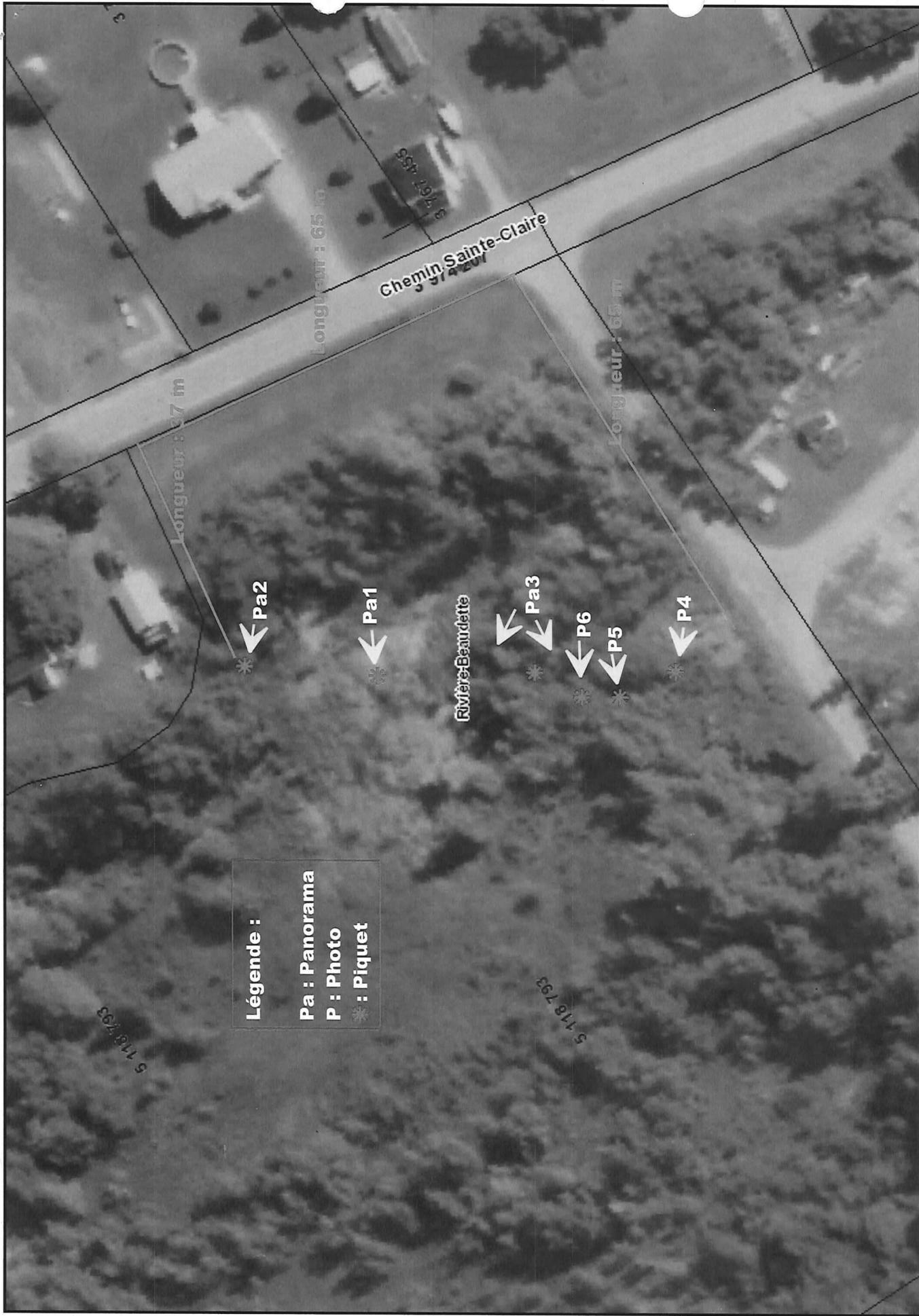
Photo 4 (IMG\_3543)



Photo 5 (IMG\_3544)



Photo 6 (IMG\_3545)



**Légende :**  
**Pa :** Panorama  
**P :** Photo  
**\*** : Piquet

Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le ©  
 Gouvernement du Québec.

Échelle : 1 / 800

30m  
 100pi

ANNEXE 1



Salaberry-de-Valleyfield, le 10 février 2014

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Les Pavages Théorêt inc.  
1070, rue Principale  
Saint-Zotique (Québec) J0P 1Z0

N/Réf. : 7470-16-01-0917500  
401100070

**Objet : Remblai et dépôt de matières résiduelles en marais-marécage sur  
le lot 5 118 793 du cadastre du Québec à Rivière-Beaudette**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 6 décembre 2013 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit du remblai en marais-marécage; Loi sur la qualité de l'environnement, articles 115.25 (2) et 22 al. 2
- Étant propriétaire d'un lieu où des matières résiduelles ont été déposées ou rejetées, ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé.  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 66 al. 2

Nous vous demandons donc, en l'absence du certificat d'autorisation requis, de cesser **immédiatement** tous travaux dans les milieux visés par cet avis. De plus, nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 10 mars 2014 un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère. Ce plan correctif devra comprendre le retrait du remblai ainsi que la revégétalisation du marécage à l'aide d'espèces végétales appropriées.

...2

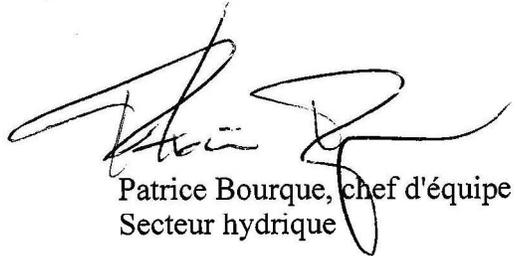
Par ailleurs, nous vous informons que conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque jour d'exploitation sans autorisation constitue un manquement distinct et qu'à défaut de cesser immédiatement vos activités, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée. En effet, il est illégal de poursuivre vos activités tant que vous n'aurez pas obtenu les autorisations requises.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Suzanne Fisette au numéro de téléphone 450 370-3085, poste 227 ou à l'adresse courriel [suzanne.fisette@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:suzanne.fisette@mddefp.gouv.qc.ca).

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

PB/sf/nd



Patrice Bourque, chef d'équipe  
Secteur hydrique

**1 Identification**

Date de l'inspection : 2013-12-06	Heure d'arrivée : 13h47	Heure de départ : 13h56
Inspecteur : Suzanne Fisette	Accompagnée de : -	

N° intervention : 300841909	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7470-16-01-0917500	N° du rapport d'inspection : 401099979
N° demande : 200382832	Type de demande : Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : Vérifier le bien-fondé d'une plainte concernant du remblai en marais-marécage	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Les Pavages Théorêt inc.	
Nom usuel du lieu : Les Pavages Théorêt inc.	
N° du lieu : X2146202	Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
Localisation du lieu inspecté : Cadastre du Québec : 5 118 793	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,224819444400;-74,330397222200	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Les Pavages Théorêt inc.		1070, rue Principale Saint-Zotique (Québec) J0P 1Z0	Y2008983

Conditions météo
Nuages, soleil, 2 °C

Personnes rencontrées	<input type="checkbox"/> SO	
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
?	Voisine	

Mode d'identification
But expliqué : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification : <input checked="" type="checkbox"/> verbale <input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : Voisine

Plainte	<input type="checkbox"/> SO
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 21	Nombre de photos annexées au rapport : 21
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Suzanne Fisette avec un appareil photo de type Canon Powershot A1100 IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\fissu02\7470-16-01-0917500\2013-12-06	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Grilles d'inspection annexées	<input checked="" type="checkbox"/> SO
-------------------------------	--

Autres pièces annexées au rapport	<input type="checkbox"/> SO
-----------------------------------	-----------------------------

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Carte de l'inspection et des milieux humides
<input checked="" type="checkbox"/> Info	2	Nom et adresse du propriétaire

Échantillons	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------	--

**2 Mise en contexte (facultatif)**  SO

### 3 Description de l'inspection

J'arrive sur les lieux de l'inspection, et je me stationne dans la cour de la maison la plus près des indications de la plainte. Je cogne et une femme ouvre la porte. Je me présente et lui explique la raison de ma venue. Elle me répond qu'elle ne fait que louer la maison, qu'elle ne sait rien.

Je marche sur le lot 5 118 793 et je constate la présence d'un remblai de terre en marais-marécage, contenant des matières résiduelles telles que du styromousse isolant et de l'asphalte (voir photos). Je fais le tour du remblai, pour en marquer les limites au GPS (voir annexe 1).

Pendant mon inspection, j'observe de roseau commun, des saules, des frênes, des prèles, des mousses et de l'accumulation d'eau. Ce lot est plus bas que les lots voisins (cuvette). C'est ce qui me confirme que je suis en présence d'un marais-marécage.

Je quitte les lieux à 13h56.

### 4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

SO

J'ai calculé la superficie du remblai grâce à l'Atlas géomatique : il est d'environ 4 076 mètres carrés (voir annexe 1).

J'ai vérifié si une espèce à risque a été répertoriée à proximité, et il n'y en a pas.

J'ai vérifié si le milieu est consigné sur les cartes de milieux humides. Il l'est (voir annexe 1).

J'ai vérifié qui est le propriétaire du lot (annexe 2).

### 5 Conclusion

Lors de cette inspection, j'ai constaté deux manquements à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, soit :

- Étant propriétaire d'un lieu où des matières résiduelles ont été déposées ou rejetées, ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé.  
***Loi sur la qualité de l'environnement, article 66, alinéa 2***
- Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit du remblai en marais-marécage.  
***Loi sur la qualité de l'environnement, articles 22 al. 2 et 115.25 (2)***

### Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés



SO

1	<b>Manquement</b> : Matières résiduelles <b>Référence légale</b> : 66.2	<b>Degré de gravité des conséquences</b> : mineur
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication :	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Explication : Les conséquences sont : réversibles en tout ou en partie Explication :	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur) Explication : Aucune espèce à risque	
2	<b>Manquement</b> : Travaux en marais-marécage <b>Référence légale</b> : 22.2	<b>Degré de gravité des conséquences</b> : mineur
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication :	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Explication : Les conséquences sont : réversibles en tout ou en partie Explication :	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur) Explication : Aucune espèce à risque	

### Facteurs aggravants

SO

### Facteurs atténuants

SO

### 6 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : mineur  
Ainsi, je recommande d'envoyer un avis de non-conformité sans sanction administrative pécuniaire car il n'y a pas de facteur aggravant et de retourner faire une inspection de suivi.

Rédigé par : Suzanne Fisette

Date de rédaction : 9 janvier 2014

Signature :

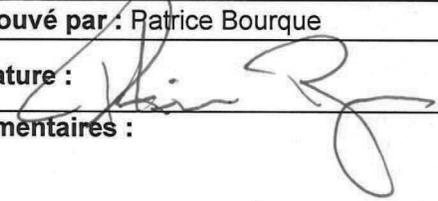
<b>7 Vérification du rapport d'inspection</b>	
<b>Approuvé par :</b> Patrice Bourque	<b>Fonction :</b> Chef d'équipe
<b>Signature :</b> 	<b>Date :</b> 2024-0-24
<b>Commentaires :</b>	





Photo 2



Photo 3





Photo 5



Photo 6



Photo 7



Photo 8



Photo 9

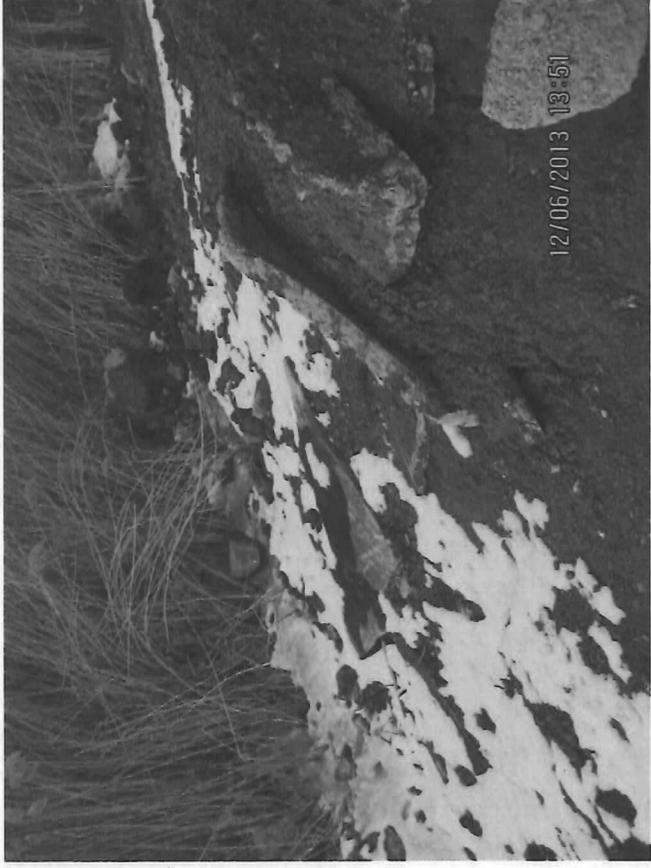


Photo 10

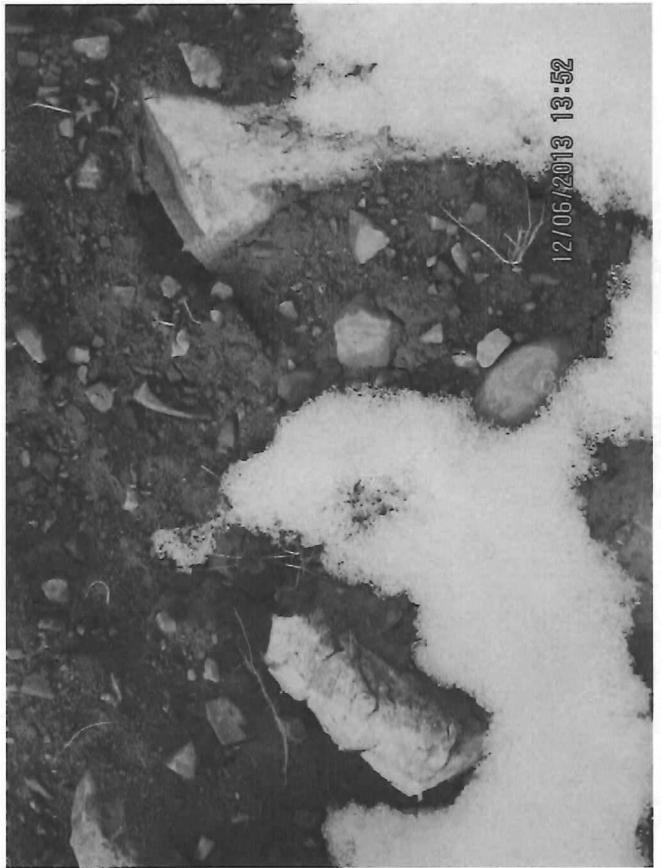


Photo 11



Photo 12





Photo 14

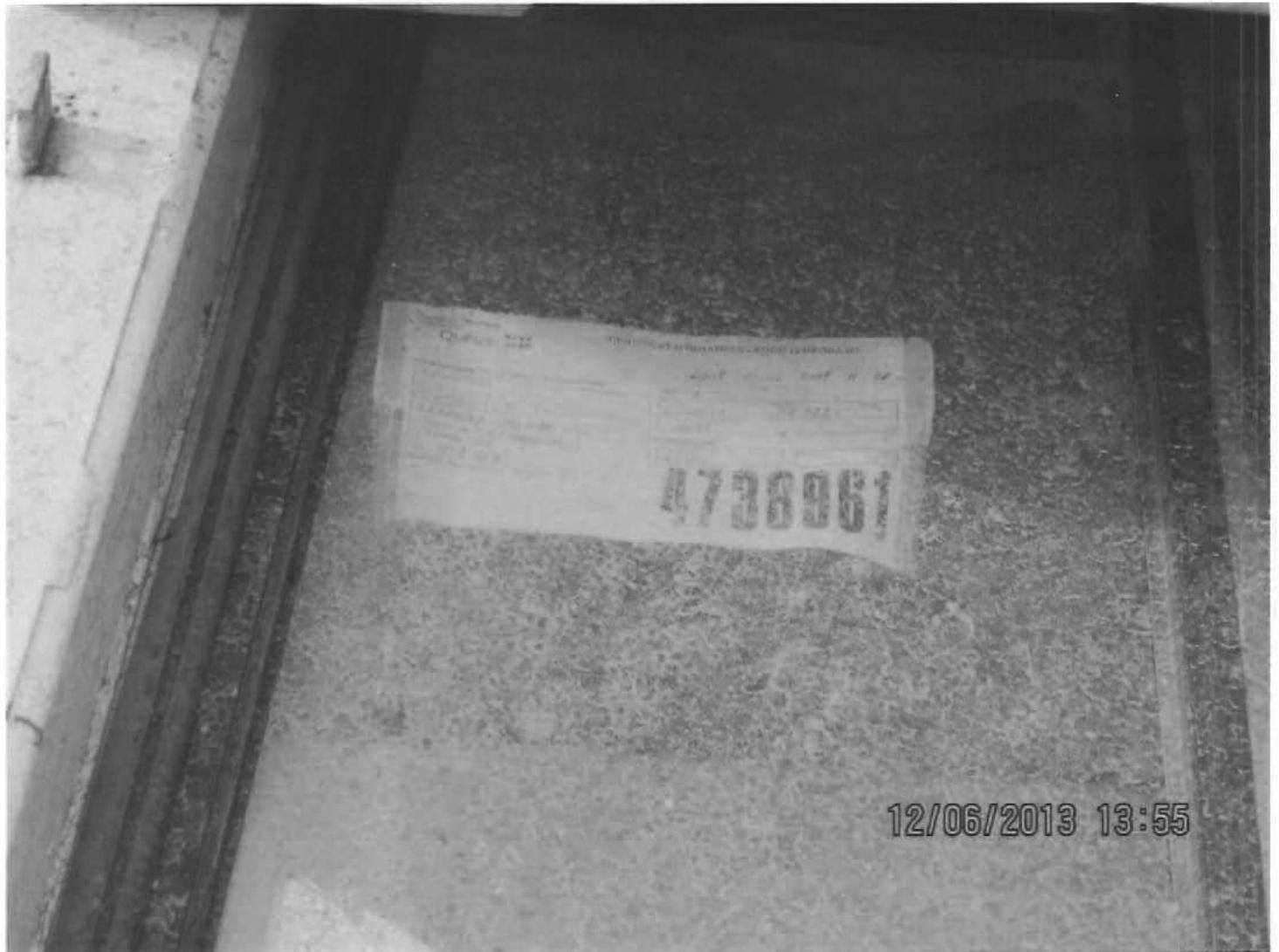
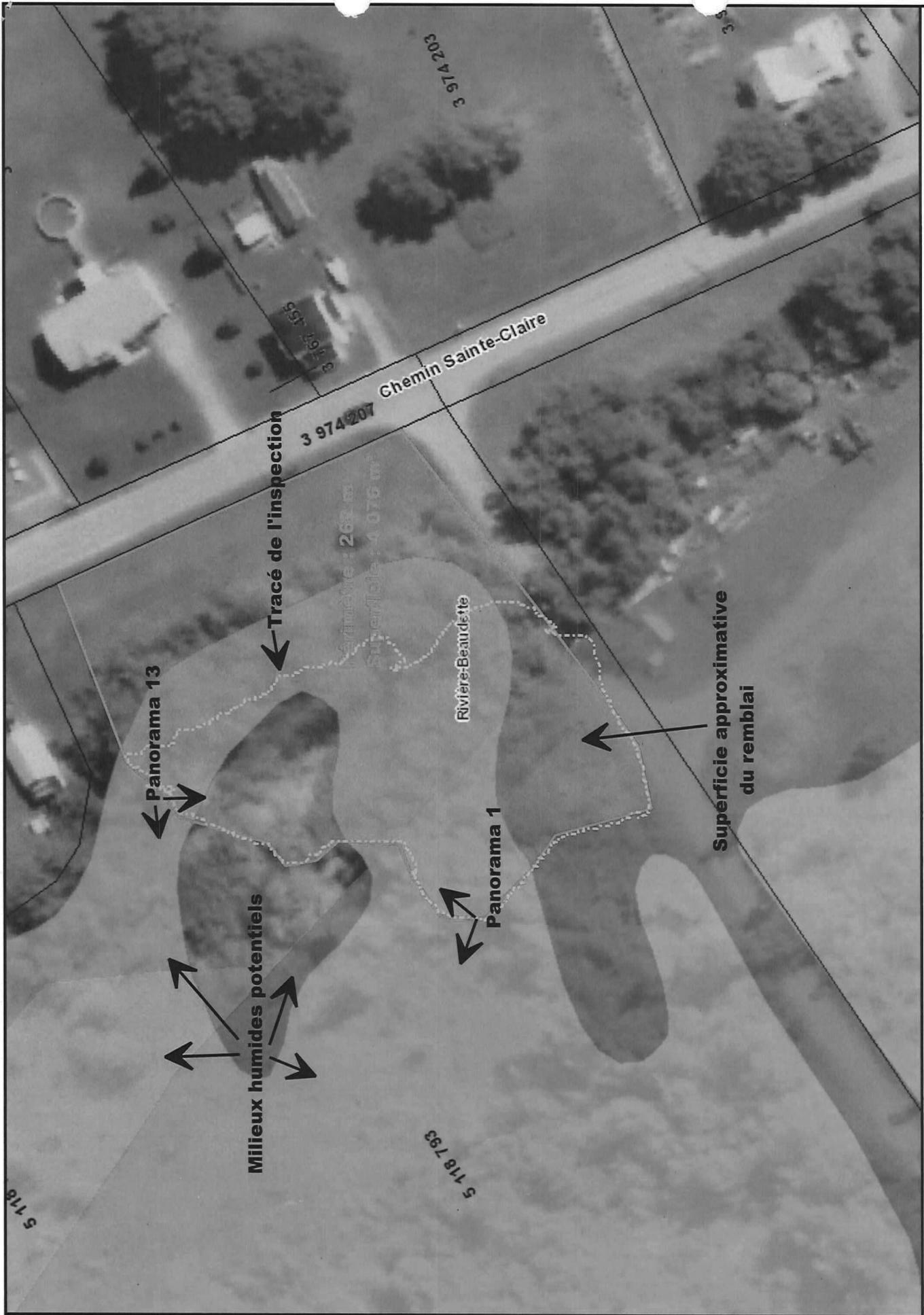


Photo 15

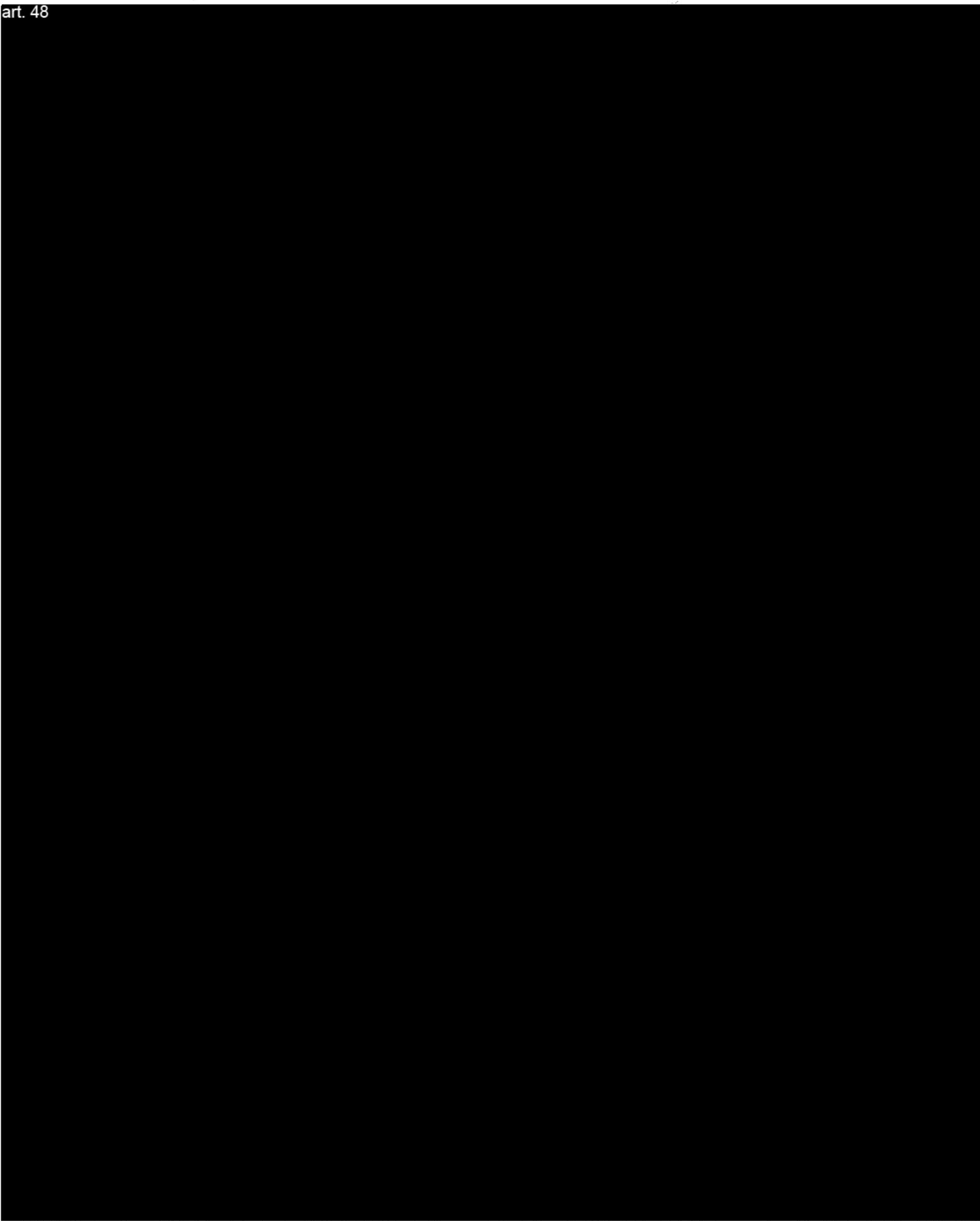


30m  
100pi

Échelle : 1 / 800

© Gouvernement du Québec, 2014

ANNEXE 1



ANNEXE 2

Imprimé le : 10-01-2014